L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 22 JUIN 1890.

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Leo Bellefleur à Mme Veuve Mary Menill.
J. Bientzl à Mlle Norma L. Chandler.
Henry Albrecht à Mlle Catherine M. Bernius.
Edward Crellin à Mlle Annie Acker.

Naissances.

Mme Daniel E. McDonald, un garçon.
Mme Gustave Mathieu, un garçon.
Mme Henry Jacob, un garçon.
Mme Harry William Benedict, une fille.

Décès.

Advertise Snowden, 3 mois, 568 rue Dryades.
Samuel Lee, 13 jours, 468 rue Lafayette.
Miss Scott, 44 ans, rues Pauline et Marais.
Geo. P. Bauer, 1 mois, 273 rue Dauphine.
Shelboy B. Becker, 7 jours, 394 rue Gravier.
Annie Woods, 6 mois, 247 rue Bourgogne.
Jos. Mathieu, 1 mois, rues St-Claude et Dumaine.
Nicole Tarde, 4 ans, 33 rue des Remparts.
Veuve Ellen Smith, 75 ans, rues Market et Chippewa.
Emma Soulabere, 8 mois, 27 rue Nord Remparts.
Mme John Miller, 47 ans, rues Jeannette et Madison.
Mary Jackson, 23 ans, rues Washington et McCarthy.
Mary Zeringue, 4 mois, rues Munroe et Oniquima.
Onofrio Tasso, 25 ans, 28 rue Washington.
Cornelius Kane, 58 ans, Oswego, New York.
Paul Aubert, 4 mois, 358 rue Nord Derbigny.
Veuve Justine Julien, 70 ans, Alger.
John J. Petit, 3 mois 344 rue Sixième.

Vente immobilière.—Hier à la Bourse des encanteurs, les propriétés suivantes, ont été vendues:

Par W. I. Hodgson & Fils.

Un terrain encoignure Félicité et Magnolia, $700.
Cottage double Nos 278 et 280 rue Magnolia, $735.
Cottage No 213 rue Willow, $410.

Par Hoey et O'Connor.

Cottage No 84 rue Polymnie, $3,050.
Cottage double en bois, Nos 426 et 426½ rue St-André, $1,300.

Par Spear & Escoffier.

Le cottage élevé No 170 chemin du Bayou, $3,050.
Résidence en briques à deux étages No 160 rue Carondelet, $3,000.
Maison de résidence double Nos 206 et 206½ rue St-Philippe, $1,650.

Par Robinson et Underwood.

Cottage double rue Mandeville, encoignure Robertson, $1,C30.

Par E. Curtis.

Cottage simple No 102 rue Arabella, $1,500.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

Mme H. C. North à B. Graham, un terrain borné par les rues St-André, Liberté, Félicité et Franklin, $1,225.

J. Heim à G. A. Korth, un terrain borné par les rues Chestnut, Colisée, Léontine et Valmont, $200.

Mme D. P. Boulin à B. P. Lousoig, un terrain borné par les rues Esplanade, Bourgogne, Quartier et Remparts, $3,950.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE NEW ORLEANS & TEXAS.—MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.		Départ.	
No 1	8:55 am	No 2	5:00 pm
No 3	5:55 pm	No 4	7:55 am
No 5	10:10 am	No 6	3.50 pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

No 3 Fast Mail	7:00 am	No 4 Fast Ex.	8:15 am
No 7 Coast Acc	9:05 am	No 6 Lim. Ex.	3:15 pm
No 1 Lim. Ex.	2:15 pm	No 8 Coast Acc	3:40 pm
No 5 Fast Ex.	7:20 pm	No 2 Fast Mail	8:00 pm
Excursion dimanche et mercr.	9:45 pm	Excursion dimanche et mercr.	7:45 am

ILLINOIS CENTRAL.

Arrivée et départ des trains du dépôt du Queen and Crescent comme suit:
Arrivée.......11:30 am | Départ..............2 pm

TEXAS AND PACIFIC

No 52 California Express	7:00 pm	No 51 California Express	8:00 am
No 54 B. R.		No 53 B. R.	8.00 pm

MORGAN LINE.

No 19	8:10 am	No 20	4:05 pm
No 17, local	7:50 pm	No 18, local	7:10 am

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited	11:25 am	No 6 Fastline	8:45 am
No 5 Fast line	7.00 am	No 2 Limited	4:00 pm

EAST LOUISIANA RAIL ROAD, —ABITA SPRINGS AND COVINGTON.

Pour le dimanche.

No 43	7 pm	No 44	7:45 am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 41	3:30 am	No 42	4:00 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

9:00 a m	4:00 a m	Pte-la Hache	7:00 am
4:30 p m			5:00 pm
		Shell Beach	9:30 am
		Dimanche.	
10:10 am	3 pm	6:00 am	4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

DIMANCHE 22 JUIN 1890.

St-Louis—HENRY LOUREY et barges, à 12 m

LUNDI, 23 JUIN 1890.

Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 p m
Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 p m
Bayou Goula—MARY E. COMEAUX, à 12 m
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 a m

MARDI, 24 JUIN 1890.

Bayou Lafourche—E. W. COLE, à 5 p m
Vicksburg—LAURA LEE, à 5 p m
Grand Isle—JOE WEBRE, à 8 a m

Fleuve et rivières

Memphis, 21 juin—Le fleuve monte. Temps clair et chaud. Pas d'arrivages ni de départs.

Memphis, 21 juin, soir.—Le fleuve a haussé de 5110. Arrivés, Kate Adams de Arkansas City à 4 p m. Descendant, City of Baton Rouge pour la Nlle-Orléans à 6 p m. Départ, Buckeye Sta e pour Cincinnati à 6 p m.

Caire, 21 juin—Le fleuve a 25 pieds 2 pouces et monte. Temps beau et chaud. Arrivé, Belle Memphis de St-Louis à 6 p m. Départ, Belle Memphis pour Natchez à 2 a m.

Caire, 21 juin, soir.—Le fleuve a 25 pieds et monte. Temps clair et chaud. Arrivés, Cherokee de St-Louis à 3 p m. Départ, Cherokee pour Memphis à 5 p m.

Louisville, 21 juin—La rivière monte—6 pieds 6 pouces aux chutes; 8 pieds 10 pouces dans le canal. Temps partiellement couvert et chaud.

Louisville, 21 juin, soir—La rivière monte—6 pieds 6 pouces aux chutes; 8 pieds 10 pouces dans le canal. Temps couvert et menaçant pluie.

Evansville, 21 juin—La rivière a 16 pieds 1 pouce et baisse. Temps clair et agréable.

Cincinnati, 21 juin, soir—La rivière a 19 pieds 7 pouces et monte. Temps clair; thermomètre 92. Arrivé, New Mary Houston de la Nlle-Orléans.

Marchés.

Paris, 21 juin—Rentes trois pour cent 91 francs 75 1½c.

Londres, 21 juin, 2 p m.—Consols à la clôture 97 au comptant et 97 1116 à terme.

Liverpool, 21 juin—Coton—calme et sans changement.

Ventes 4,000 balles, dont 200 pour l'exportation et la spéculation et 3,300 balles coton américain.

New-York, 21 juin.—Coton calme. Middling Uplands 12 1116. Middling Orleans 12 1½.

Ventes 139 balles.

Futurs—stables à la clôture. Ventes 34,500 balles.

Livraison en juin 11.96, juillet 11.96, aout 11.78, septembre 10.93, octobre 10.58, novembre 10.46, décembre 10.46, janvier 10.50, février 10.55.

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI 21 JUIN 1890.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship Hutchinson, Baker, Key West, via Punta Gorda.
Steamship [ang] Marco Aurelio, Brown, Puerto Cortes, sur lest.

ARRIVÉS.

Steamship (ang) Edith, Hough, Foley, Truxillo, Ceiba, etc.
Barque (port) Sereia, Reis, Rio de Janeiro, sur lest, [précédemment rapporté à la Quarantaine.]
Goelette (ang) Storm King, Webster, Utilla.
Steamship New York, Parker, New York.
Steamship [ang] Darien, Wallace, Liverpool, via Colon etc., [précédemment rapporté à la Quarantaine.]
Steamship (ang) Pascal, Tremenan, Rio de Janeiro, (précédemment rapporté à la Quarantaine.)
Steamship [am] City of Dallas, Hardie, Utilla, etc.
Goelette [am] Sophie Sherman, Roberts, Cedar Keys.

A LA QUARANTAINE.

Steamship (am) Aransas, Staples, Havane.
Steamship [norv] Adria, ..., Bocas del Toro.

BATEAUX A VAPEUR

Paul Tulane, Lhano, Bayou Sara.
Assumption, Dees, Cut Off.
Neptune, Keene, Bas du Fleuve.
Henry Lourey, Long, St-Louis, avec 3 barges.

IMPORTATIONS.

[illegible]

VERA CRUZ—par steamship Darien—7 colonies cigares 913 sacs café.

Arrivages de produits.

BAYOU SARA—par steamer Paul Tulane—36 barils sucre 237 barils melasse et fret assorti.
CUT-OFF—par steamer Assumption—35 boucauts sucre 351 barils sucre 10 sacs riz brut et fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune—160 barils mélasse et fret assorti.
ST-LOUIS—par towboat Henry Lourey et 3 barges—50,000 boisseaux mais en grenier et fret assorti.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD Fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—43 balles coton 2 wagons graine coton 3600 sacs tourteau graine coton 96 barils sucre 10 boucauts tabac et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY 215 balles coton 288 barils sucre 327 barils mélasse 1 baril riz 351 barils vin et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—Fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—Fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY.—15 balles coton 483 sacs graine coton et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—265 balles coton et fret assorti

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Chalmette, Percy.........parti 18 juin
Steamship El Monte, Quick.........parti 21 juin
Steamship New Orleans, Halsey.......parti 21 juin

LIVERPOOL.

Steamship Haytian, Coward.........parti 10 mai
Steamship Floridian, Sandry.........parti 17 mai
Steamship Architect, Bond.........parti 22 mai
Steamship Cuban, Ansen.........parti 28 mai
Steamship Historian, Buddie.........parti 24 mai
Steamship Yucatan, Fost.........parti 31 mai
Steamship Texan, King.........parti 3 juin
Steamship American, Bertie.........parti 5 juin
Steamship Explorer, Jones.........parti 13 juin
Steamship Mariner, —.........parti 14 juin
Steamship Costa Rican, Alexander.......parti 17 juin

LONDRES.

Steamship European, Johnston.......parti 11 juin

ANVERS

Steamship Nantes, Manoni.........parti 15 mai
Steamship Kennett, Lake.........parti 28 avril
Steamship Para, —.........parti 3 juin
Steamship Bordeaux, Guadillon.......parti 19 juin

HAMBOURG.

Steamship Galacia.........parti 24 mai

LISBONNE

Barque Commercio, Cawaldo.........partie 17 mai

MONTEVIDEO.

Barque Amielio Galatola, Scotto......partie 5 mars

GENES.

Barque Goschen, Hillerns.........parti 19 avril
Barque Velente de Dio, Olivari.......partie 19 avril

PALERME

Steamship Annie, Ormiston.........parti 26 mai
Steamship Efficient, Harris.........parti 10 juin

SALERNO.

Barque Marco Polo, Gandersen...partie 28 mars

RIO DE JANEIRO.

Navire Thérèse, Storm.........parti 29 avril
Steamship Pascal.........parti 27 mai

VERA CRUZ

Steamship Paris, Chevalier.........parti 19 juin

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Excelsior	New York	Alger
Gussie	Bocas del Toro	Alger
Hutchinson	Havane	Alger
Inventor	Liverpool	Pie Tier
Joaquin Ancona	Progreso	3e dist
Louisiana	New York	2e dist, 8
Marco Aurelio	Truxillo	1er dist, 15
Marseille	Havre et Anvers	4e dist, 41
Morgan	Bocas del Toro ...	Alger
Statesman	Liverpool	rue 8e
Trinacria	Gênes	rue 5e
Tabacquemo	En réparation	Alger
Valecto	Hambourg	4e dist, 47
Vesta	Liverpool	2e dist, 10
Whitney	Laid up	Alger
NAVIRES		
Fawn	Pascagoula	4e dist, 45
Stephan	Brême	4e dist, 43
BARQUES.		
Auguste	Brême	4e dist, 42
Anna	Bréme	4e dist, 44
Barcelona	...	rue 9e
GOELETTES.		
Ira B Ellems	....	rue 9e
Jos P Machaca	....	2e dist, 2
S-canda	....	2e dist, 18
Santo Otori	....	1er dist, 12

Proclamation Annuelle

DE QUARANTAINE.

DÉPARTEMENT EXECUTIF, }
ETAT DE LA LOUISIANE. }

CONFORMEMENT aux dispositions de la Section 3049 des Statuts Révisés de l'Etat, et sur l'avis du Bureau de Santé de l'Etat, invitant le gouverneur à émettre sa proclamation annuelle de quarantaine contre les ports ci-dessous désignés, pour être mise en vigueur à partir du 1er mai 1890, savoir:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète de désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIEME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de CINQ (5) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que dictera le Bureau de Santé.

Les navires arrivant de ports infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard peuvent devenir infectés ... seront soumis à la sanitation maritime et à la détention ... que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, ou celles du Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

En conséquence, moi, FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'ai jugé convenable de lancer cette proclamation annuelle de quarantaine à partir du JEUDI, 1er mai A. D. 1890, contre les ports ci-dessus désignés, ainsi qu'il est prévu dans ce qui suit:

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

{SCEAU} En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 18me jour d'avril de l'an de N.-S. mil huit-cent-quatre-vingt-dix.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Pour le Gouverneur;
GEO. SPENCER sous-secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous sofas, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en cuir.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. Le cargaison doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement ladite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention signé ... de désinfection, etc.

23 avril—

PETITES ANNONCES.

ACADÉMIE française, espagnole et allemande (au collège de Dolbear) No 269 rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise aux étrangers par une nouvelle méthode. Conversation. Pas de classe, Leçons particulières. Dames et messieurs. 9 heures du matin à 9 heures du soir. 9 avril—

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim

ON DEMANDE.

UN (Draftsman) dessinateur de paletots, gilets et pantalons; aussi, un tailleur de première habileté; salaire de $25 à $40 par semaine garanti. S'adresser immédiatement chez Moses Lobe & Sons, coin Magazine et Gravier. 22 juin—1f

UNE jeune fille active et intelligente pour plier le linge de dessous pour homme. L. Factory, 27 rue Chartres. 22 juin—1f

100 Hommes, pour scieries et les levées, $1 25 et $1 50 par jour. S'adresser aujourd'hui (dimanche), 51 Passage de la Bourse. 22 juin—1f

UNE cuisinière faisant le ménage, qui parle français. 17 Bourbon. 22 juin—1f

DE bons gages pour une cuisinière de première classe. 112 rue Esplanade. 22 juin—1f

A VENDRE.

PROPRIÉTÉ No 267 rue St-Philippe. S. Blassini, 291 Dumaine. 1er juin—4 dim

A VENDRE—Par tous les pharmaciens, le Willes Dysentery Remedy. 17 juin—1 mois

A VENDRE—Résidence en briques, à deux étages, en bon état. Belle cour, jardin sur le côté. Dans le fond, un cottage contenant deux belles chambres et un cabinet. 267 rue Bourbon. 15 juin—1 sem

A LOUER.

Appartements meublés ou non meublés, 193, Remparts. 15 juin—1sem

L'HOTEL Cosmopolitan, rue Royale, près Canal. S'adresser à J. B. Solari. 8 juin—1m

PAR LE CONSTABLE.

Jos. Markey vs. Jno. McVey.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—No. 17,954—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet le LUNDI, 30 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1 lot de liqueurs, 1 bureau, 1 jeu de vitrines. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

20 juin—20 25 30

AVIS DE SUCCESSION.

Succession du Dr William H. Pemberton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 30,119—Division C.—Attendu que Mme Anna Pemberton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dr William H. Pemberton, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

22 juin—22 27—1 juil

Succession de Henry C. Dawes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,528—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Joséphine Dawes, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

22 juin—22 27—1 juil

Succession de Mme Rachel Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,492.—Division B.—At endu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rachel Burke, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

20 juin—20 25 29

Succession de René Dumestre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,429—Division B—Attendu que E. Amélie Girod, veuve de René Dumestre, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu René Dumestre, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

15—juin 15 20 24

Succession de John Syme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,265—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par David H. Syme, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 juin—21 26 29

Succession de A. E. Bigueu.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,378—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Richard F. Harrison, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

17 juin—17 22 26

Succession de Samuel Burchfield.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30467,—Division—Attendu que Johanna Brown, veuve de Samuel Burchfield a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Burchfield, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

17 juin—17 22 26

Succession de Annie E. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,210—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Morris C. Cole, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 juin—13 18 22

Succession de Paul Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 30,444.—Division C.—Attendu que William Forstall a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul Forstall, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 juin—14 19 22

Succession de Reuben Hussey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 29,915—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 juin—14 19 22

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans. No 30,482—Division B.—Frederick Buerkle vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Frederick Buerkle, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Wm. R. Ker, notaire, en son bureau, No 184 rue Commune, en cette ville, le premier jour de juillet A. D. 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 17 juin 1890.

(Signé:) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent sur congé.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN Député Greffier.

18 juin—18 23—juil 1

John P. Gaspard vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,871—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et le tableau de distribution présentés par John P. Gaspard, syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS, Greffier.

17 juin—17 22 26

Succession de W. A. Kowalski.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,942,—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Amanda de Benoist, veuve de W. A. Kowalski, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

20 juin—20 25 30

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

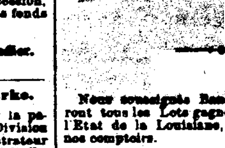

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R M WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 JUILLET 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,.....	100,000
1 Lot de..	50,000,......	50,000
1 Lot de..	25,000,......	25,000
2 Lots de..	10,000,......	20,000
5 Lots de..	5,000,......	25,000
25 Lots de..	1,000,......	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300,.....	60,000
500 Lots de..	200,.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de...	$500, soit......	$50,000
100 Lots de...	$300, ...	30,000
100 Lots de...	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit.....	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,

New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement des lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

RAPPELEZ-VOUS que la COUR SUPRÊME DES ETATS-UNIS a décidé que la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a un CONTRAT avec l'Etat de la Louisiane, qui N'EXPIRE PAS AVANT LE 1er JANVIER 1895.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit de machines de valeur, d'instruments, d'outils, etc., Eugène Soniat, syndic vs Orleans Cotton Rope & Manufacturing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Nos 30,069—En vertu d'un writ de Fieri Facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux et les jours et heures ci-après désignés, de la propriété ci après décrite, à savoir:

I. MERCREDI, 25 juin 1890, à 10 heures A. M., à l'entrepôt, Nos 97 et 99 rue Julie—1 lot de sacs en coton pour corde, caries, bobines, shaftings, navettes, harnais, etablis pour meubles, balances Fairbanks, appareil à rouler, bois de charpente et fil de fer, boutons, tringle, ferblanc, creels en bois pour corde, corde en coton, meules, card clothing, courroies, Franklin roller cards, Franklin railway head et nombre d'autres articles, etc., selon un inventaire enregistré.

II. Et JEUDI, 26 juin 1890, à 11 heures A. M., aux moulins Chalmette, rue Nord Peters, entre les rues La Manche et Adams, dans le Troisième District de cette ville.

2 paires de Mule's Curtis, Parr & Madley, fuseaux, poulies, dévidoirs laine filée, cylindre "slasher," "Warper Beams" Rouleaux et divers objets accusés sur un inventaire enregistré. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée en lots aux plus offrants respectivement pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. Les acquéreurs respectifs fourniront des bons garantis par d'excellentes sécurités portant intérêt au taux de cinq pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. Le différents acquéreurs auront à déduire du montant de leurs enchères et paieront comptant leur pro rata des frais d'impression des honoraires du greffier et du shérif, commission, etc. se montant en tout à environ deux cent cinquante dollars ($250.)

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 juin—14, 17, 21, 25, 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant l'encoignure des rues Chestnut et Wall, dans l'ilet borné par les dites rues et Walnut et Esther.

Henry Wellmann vs. Charles Petrie

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,240—En vertu d'un writ de saisi et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 juillet 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Wall, Walnut et Esther, sur un plan du dit ilet, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de A. Hero, Jr., notaire, comme plan No 33; lesquels lots sont contigüs l'un à l'autre, et mesurent chacun, trente pieds de face à la rue Chestnut sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No dix formant l'encoignure des rues Chestnut et Wall; les dits lots sont désignés par les numéros sept, huit, neuf et dix. Etant la même propriété achetée par le défendeur par achat de Geo. P. Bowers, d'après un acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 27 avril 1872. Enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 101, folio 307.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 juin—17 24—juil 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de résidence spacieuse et de valeur, dans le Quatrième District, sur les rues Félicité et Ste-Marie, dans le carré d'ilet borné par les dites rues et les rues Carondelet et St-Charles.

Michael Frank vs. Edward H. Lombard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,133—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 28 juin 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Premièrement—Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Carondelet, Ste-Marie et Félicité, désignés par les Nos soixante-six, soixante-sept et soixante-huit sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 9 janvier 1839, et déposé comme plan No 62 dans le livre de plans de F. Grima, notaire. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir:

Le lot numéro soixante-six mesure trente pieds de face à la rue Félicité, sur une profondeur de cent un pieds huit pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante-trois et cent un pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante-sept.

Le lot numéro soixante-sept mesure trente pieds de face à la rue Félicité, sur une profondeur de cent pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante six et quatre-vingt dix-neuf pieds deux pouces sur la ligne vers la rue Carondelet et le lot numéro soixante huit mesure trente pieds de face à la rue Ste-Marie, sur une profondeur parallèle de quatre-vingt quatorze pieds quatre pouces et touche au numéro soixante-sept dans le fond.

Deuxièmement—Un morceau ou portion de terre dans le même ilet, avec les améliorations qui s'y trouvent, touchant aux lots faisant face à la rue Félicité mesurant trente pieds quatre ligne de face à la rue Félicité sur trente-neuf pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ce lot étant la portion du fond du lot numéro soixante-quatre, sur le dit plan de B. Buisson, voyer, en date du 9 janvier 1839, ci-dessus décrite.

Troisièmement—Un autre morceau ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le fond de la dite propriété deuxièmement décrite, mesurant trente pieds quatre lignes sur la ligne du fond de la dite propriété deuxièmement décrite sur une profondeur de vingt-trois pieds sur la ligne du côté qui le divise du lot numéro soixante-sept et à peu près vingt-cinq pieds, plus ou moins, sur la ligne de côté vers la rue Carondelet et dans le fond seize pieds dix pouces, commençant à la ligne du lot numéro soixante-sept puis courant sur une ligne oblique de huit pieds six pouces, puis à peu près sept pieds sur une ligne droite au point où il joint la ligne du côté vers la rue Carondelet, étant la portion du fond du lot de terre, désigné par le numéro soixante-treize, sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Charles Stringer, ancien notaire, le troisième jour de décembre 1866, étant un acte de vente par la succession de E V. Massicot (& Marot) à Joseph H. Wilson. Les deux dits morceaux, deuxièmement et troisièmement décrits, forment ensemble un lot de trente pieds, quatre lignes de face à la rue Felicity sur une profondeur d'à peu près soixante-trois pieds deux pouces sur la ligne vers la rue St-Charles et à peu près soixante dix pieds plus ou moins sur la ligne vers la rue Carondelet, séparant les dits deux morceaux ou portions de terre du reste des dits lots numéros soixante-treize et soixante quatorze.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de John M. G. Parker, selon acte pardevant Edgar Grima, notaire, le 19 janvier 1880. Titre enregistré au bureau de transfert livre 111, fol. 1.066.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 mai—24 31—7 14 21 28 juin

VENTES PAR LE CONSTABLE.

John Bassich vs. Ernest Lacher.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans.—No 13,333—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28me jour de juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Toledano, St Denis et St-Patrick, désignés par les numéros 18, 19, 20, 21 et 22, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 4 octobre 1872 et annexé à l'acte d'inventaire de la succession de Louis Flemange Drouet, pris par Oscar Drouet, notaire, les 16 et 17 octobre 1872, lesquels terrains mesurent, au pied américain, comme suit: Les terrains 18 et 19, chacun, 32 pieds de façade rue St Patrick sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et les terrains 20, 21 et 22; chacun, 30 pieds de façade rue Toledano, sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant la même propriété qui fut acquise par le vendeur par achat de la succession de Louis Flemange Drouet, par acte pardevant Oscar Drouet, notaire, le 28 mars 187-, enrégistré au Bureau des transferts, livre 107, pages 374 et 375 et acquis par Ernest Lacher, de Frederick Kniepp, le 3 octobre 1882, pardevant John Bendernagel, notaire, enrégistré dans le C. O. livre 116, folio 542.

Saisi dans l'affaire susdite et sus-numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

24 mai—24 31 juin 7 14 21 28

AVIS LÉGAUX.

AVIS SPÉCIAL.

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE la Nouvelle-Orléans, Salon No 16, Hôtel de Ville. Nouvelle Orléans, 28 mai 1890.

AVIS est par le présent donné que conformément aux dispositions de l'Article 48 de la Constitution de 1879 de l'Etat de la Louisiane, et une résolution du Conseil Municipal de la Ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 mai 1890, ladite corporation s'adressera à l'Assemblée Générale pour l'adoption du projet de loi suivant:

UN ACTE

faisant un devoir au juge d'une section de la Cour Criminelle de District, de la paroisse d'Orléans, d'instruire, avec le consentement de l'accusé ou du prisonnier, toute affaire échue à l'autre section en cas de vacances de l'autre section, ou toutes les fois que le juge de cette dernière section sera malade, absent ou autrement empêché de siéger ou qu'il y aura toute autre raison que la vacance ou la récusation.

Par décrét du Conseil Municipal de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

E. T. MANNING,
Secrétaire du Conseil.

29 mai—29—juin 5 12 19 28

Avis est ici donné par les détenteurs de certains prétendus bons et coupons de l'Etat de la Louisiane illégaux, qu'il sera fait application à la Législature pour obtenir un redressement convenable et équitable.

28 mai—28—4 11 19 27 juin

Avis spécial.

Avis est ici donné que je présenterai à cette session de la Législature un projet de loi pour la création d'un District de Drainage pour la paroisse d'Orléans, établissant ses limites, pourvoyant à l'organisation d'un Bureau de Commissaires, définissant ses devoirs, pouvoirs et restrictions, pourvoyant à un revenu à son usage et imposant une taxe à cette fin.

S. D. PETERS

30 mai—30—5 12 19 26 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et améliorée dans le quatrième district.

Résidence sur l'avenue Jackson et propriété rapportant de bons revenus rue St-Thomas.

Vente péremptoire pour effectuer un partage.

Succession de feu le Dr F. W. Gustine.

Vente à crédit à l'encan.

Pour le compte des derniers acquéreurs qui ne se sont pas conformés aux obligations de l'adjudication du 19 avril 1890.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 12 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu pour le compte et les risques de Félix Loeb et de D. B. Martinez qui ne se sont pas conformés aux obligations de l'adjudication du 19 avril 1890.

Propriété.

1° La résidence de famille à deux étages No 82 avenue Jackson, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Chippewa et St-Thomas. Le terrain est composé de deux lots désignés par les Nos 3 et 4 qui se touchent et mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Jackson, 120 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une grande et confortable résidence en bois à deux étages, avec grandes galeries de face et dans le fond, retirée de la rue et les deux lignes du terrain, avec barrière à claire-voie, jardin de façade, verdure, arbres ombragés, orangers, etc.

N. B.—Les cuisines et les cuves de la bâtisse sur l'avenue Jackson qui sont construites sur le lot No 4 (sur la rue St-Thomas) sont vendues avec les lots de l'avenue Jackson. L'acquéreur du lot No 4 (sur la rue St Thomas) n'achète pas de droit sur les bâtisses, et les acquéreurs des lots avenue Jackson sont tenus de transporter les bâtisses au propriétaire dans les 15 jours du jour de la vente.

2° Le terrain gazonné touchant à la propriété ci-dessus et désigné comme lot No 5 ne ure 33 pieds de face à l'Avenue Jackson sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. La façade a une clôture ouverte en fer.

3° La maison à deux étages à double corps de logis No — rue St-Thomas, touchant dans le fond à la propriété ci-dessus. Le terrain mesure 39 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue St-Thomas sur 132 pieds 7 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La dite portion de terre est composée des différents lots Nos 3 et 4 sur un plan de MM. Tourné et DeLisle, daté le 5 mai 1858. Cette propriété est louée à raison de $10 par mois.

Conditions de la vente pour les propriétés foncières—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de 1 et 2 ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an, le gage du vendeur et toutes les clauses ordinaires de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1890 et feront au moment de la vente un dépôt de 10 pour cent.

Actes de ventes, aux frais des acquéreurs pardevant Jno. J. Ward, notaire, 17 Commercial Place. 22 juin—

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété résidence de choix dans le cinquième district, rue Bartholomew, entre les rues Peters et Delaronde.

Succession de James F. Fowler.

PAR CURTIS, BUREAU DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.—E CURTIS, encanteur—Bureau Nos 65 et 67 rue Carondelet. SAMEDI, 19 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, premier district, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 2 juin 1890, dossier No 29,690, dans l'affaire de la succession de James F. Fowler, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bartholomew Peters Delaronde et Seguin, désigné par le No 11; mesurant 30 pieds de face à la rue Bartholomew, sur 155 pieds 1½ pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 12 et 153 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6 à 10, mesure française. Les améliorations comprennent une résidence en bois confortable à deux étages, contenant un salon, une salle à manger, cabinet, chambre et cuisine au rez-de-chaussée; deux chambres à coucher au premier de chaque côté; retirée de la rue; deux citernes et toutes les dépendances habituelles.

Acte de vente pardevant T. Zach. Spearing, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 juin—18 21 28—juil 5 12 19

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage à double corps de logis recouvert en ardoises.

Nos 101 et 103 rue Cypress, entre les rues Clara et Willow.

Succession de Mme Mary D. Bradley, décédée.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 19 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 16 juin 1890, dossier No 29 318, pour le compte de la succession de Mme Mary D. Bradley, décédée, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par le Florida Landing ou Julie, les rues Cypress, Clara et Willow, désigné par la lettre "C," lequel lot mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur une profondeur de 62 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, avec l'usage perpétuel d'une allée de chaque côté de 3 pieds de large, s'ouvrant rue Cypress, d'après un plan à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent, un cottage en bois à double corps de logis recouvert en ardoises, connu comme les Nos 101 et 103 rue Cypress, avec deux chambres, cuisine et citerne de chaque côté, et rapportant $14 par mois en bon état.

Termes—Comptant en passant les titres, 10 pour cent payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumant les taxes de 1890 en outre de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James Simon, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 juin—18 22 29—juillet 6 12 19

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Commerciale de Choix dans le Premier District.

Dans l'affaire de Peter Johnson vs. August Bernau.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 30.263.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 19 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, décrétant un partage dans cette affaire, rendu le 2 juin 1890 et signé le 6 juin 1890, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Joseph, Nouvelle Levée, maintenant Sud Peters, Julie et Commerce, désigné par le No 118, formant l'encoignure des rues St-Joseph et Nouvelle-Levée, maintenant Sud Peters et mesurant en mesure américaine, 17 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, maintenant Sud Peters, 17 pieds 6 pouces et 4 lignes dans le fond sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue St Joseph.

Voyez le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, ou à un an à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte devant porter toutes les clauses de garanties usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de poursuites pour enforcer la collection, les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets. L'acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

12 juin—12 14 21 28—5 12 19 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Troisième District, coin des rues Girod et Musique.

Succession de Jules Maupas et sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 29,940.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 12 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 5 juin 1890, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville.

Le dit lot est désigné par le No 13 de l'ilet No 107, borné par les rues Urquhart, Girod ou Musique et l'avenue Washington, sur un plan de L. Surgi, du 3 février 1857, et déposé en l'étude de C. W. Fowler, notaire, sous le No 23 du livre de plans de Louis Forand; le dit livre de plans est actuellement déposé au bureau des archives des notaires de cette ville; le dit lot de terre forme le coin des rues Girod et Musique, et mesure 35 pieds de face à la rue Musique sur 118 pieds de profondeur et de face à la rue Girod.

Les améliorations consistent de deux jolis cottages—un contenant 4 chambres, cuisine dans le fond ayant 2 chambres et hangars. L'autre contenant 5 chambres, cuves, grande cour, arbres touffus, lieux d'aisance, etc.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance payable dans un an garanti par billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de poursuites pour en forcer le paiement. Les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur assumera les taxes de 1890.

L'acte de vente pardevant W O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

8 juin—8, 14, 21, 28,—jui let 5, 12

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Commodities SIMON, chez Pasot, coin Decatur et Dumaine. 30avril—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'entrepôt de choix Nos 122 à 126 rue Magasine entre Lafayette et Girod.

Vente à l'encan à crédit.

Dans l'affaire de l'interdiction de Daniel S. Bowers.

No 25,779—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Frederick D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" en date du 31 mai 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

La propriété "Entrepôt," de choix, Nos 122 à 126 rue Magasine, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasine, Foucher, Lafayette et Girod. Le terrain est composé du lots 2, 3, 4, 10, 11 et 12 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. B. Cenas, notaire, le 12 avril 1850. Les dits lots se touchent et mesurent ensemble 59 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Magasine sur (et s'étendant au travers de l'ilet) 59 pieds 2 pouces 3 3-5 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Girod, et 172 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Lafayette, le tout plus ou moins. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1890, à M. J. Watts Kearny.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 7 pour cent d'intérêt par an, garanti par hypothèque spéciale et privilèges et liens de vendeur sur la propriété avec toutes les clauses usuelles de garantie 10 pour cent de dépôt devant être payé au moment de l'adjudication et l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de 1890.

Acte de vente pardevant Jas. Bendernagel notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er juin—1er 7 14-21 28—juil 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence rue Girod, entre Carondelet et Baronne.

—ET—

Une propriété-cottage de choix rue Bassin, entre Terpsichore et Euterpe.

John Stumpf vs. Katie Stumpf et als.

No 29,732—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Vente judiciaire pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de jugements rendus dans cette affaire par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, le 16 mai 1890 et le 9 juin 1890, il sera vendu à l'encan—

1° Six résidences en briques à un étage Nos 194 à 210 rue Girod, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Julia, Carondelet et Baronne, les lots sont désignés par les lettres A, B, C, D et F, sur un plan en certificat de voyer fait par F. A. D'Hémécourt, député-voyer de ville, en date du 22 mars 1890. Lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun comme suit, à savoir:

Le lot A mesure 15 pieds 8 pouces 1 ligne de face à la rue Girod sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Le lot B mesure 14 pieds 7 pouces sur la rue Girod, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, 1 pied 6 pouces sur la façade du dit lot, la plus rapprochée de la rue Baronne, sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod, avec une portion semblable touchant au lot C et constituant une allée commune de 3 pieds pour l'usage des dits lots B et C.

Le lot C mesure 14 pieds 6 pouces de face à la rue Girod, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, 1 pied 6 pouces de la façade du dit lot la plus rapprochée de la rue Carondelet, sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod, avec une portion semblable touchant au lot B et constituant une allée commune de 3 pieds pour l'usage des susdits lots B et C.

Le lot D. mesure 14 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. 1 pied 6 pouces de la façade du dit lot, la plus rapprochée de la rue Baronne, sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod, avec une portion semblable touchant au lot E, et constituant une allée commune de 3 pieds pour l'usage des susdits lots D et E.

Le lot E mesure 14 pieds 7 pouces de face à la rue Girod sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, 1 pied 6 pouces de la façade du dit lot la plus rapprochée de la rue Carondelet, sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod, avec une portion semblable touchant au lot D et constituant une allée commune de 3 pieds pour l'usage des susdits lots D et E.

Le lot F mesure 15 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Girod, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Le cottage en bois à un étage à double corps de logis, Nos 428 et 430 rue du Bassin, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bassin (autrefois White), Franklin, Terpsichore et Euterpe, désigné comme lot No 7, mesurant 32 pieds de face à la rue Bassin sur 97 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de 1 et 2 ans à partir du jour de la vente, les billets des acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, avec transfers de polices d'assurance, honoraires d'avocat pour le cas de poursuites judiciaires, et toutes les autres clauses ordinaires de garantie. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 juin—12 15 28—5 12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Villa sur l'Avenue.

Coin sud-ouest de l'avenue St-Charles et de la rue Septième.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu dans l'affaire de Gilbert H Green vs ses créanciers. No 19,734 du dossier de la dite Cour, daté du 21 mai 1890, il sera vendu à l'encan—

L'élégante villa et de grands terrains, No 713 avenue St-Charles, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles et les rues Carondelet, Septième et Huitième. Le terrain mesure 95 pieds sur l'avenue St-Charles sur 140 pieds, plus ou moins, de profondeur et de façade à la rue Septième. 120 pieds de profondeur sur la ligne opposée du côté de la rue Huitième, à la dite profondeur le dit terrain s'élargit vers la rue Huitième de 22 pieds 2 pouces, à ensuite une autre profondeur de 20 pieds, plus ou moins, à la ligne du fond, laquelle mesure 117 pieds 3 pouces de large.

La résidence est retirée de toutes les lignes du lot avec une barrière ouverte en fer sur le devant, terrains dans le jardin et gazon, à un élégant intérieur fini et admirablement arrangé pour le bien être et la commodité d'une grande famille; la localité est une des mieux améliorées et des plus attrayantes sur l'Avenue.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste du prix à un et deux ans de crédit en paiements égaux, démontrés par les billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de vente et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de garanties, telles que assurance, honoraires d'avocats en cas de poursuite, etc., L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes de la présente année en outre du prix de l'adjudication et devant déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant N. B. Trist, Esq. notaire.

24 mai—24 31—juin 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence No 330 rue Conti

Adam Wagatha et als vs Mme Charlotte Burkhardt et als.

No 30,003—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente judiciaire pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci dessus par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 15 mai 1890 il sera vendu à l'encan:

La résidence en bois à deux étages No 330 rue Conti, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Bienville, Roman et Prieur, le lot mesure 21 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 65 pieds entre lignes parallèles, plus ou moins.

Conditions comptant.—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant A. J. Lewis, notaire.

24 mai—24, 31—juin 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété coin Constance et Philip.

Vve Annie Bopp vs Henry B. Bopp et William Bopp.

No 29,717—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente judiciaire en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, le 16 mai 1890, il sera vendu à l'encan—

Le grand lot et améliorations qui s'y trouvent, coin nord-est des rues Constance et Philip, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Jackson, Constance et Laurel, désigné comme lot No 6, et mesurant 33 pieds 3 pouces 3 1/2 lignes de face à la rue Constance sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Philip, formant le coin des dites rues.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890 et devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Benjamin Ory, notaire.

24 mai—24 31—7 14 21 28 juin

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété à l'encoignure des rues Johnson et Laperouse.

Succession de Mary Bauer, épouse de Antonio Mascaro.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse SAMEDI, 12 juillet 1890, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 décembre 1889—la propriété suivante, savoir:

Un terrain d'encoignure situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Laperouse, Orange, Johnson et Galvez, mesurant 31 pieds de face rue Laperouse sur 117 pieds 9 pouces de profondeur et faisant face à la rue Johnson. Ensemble, une maison couverte en ardoises, ayant plusieurs chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance et un grand hangar dans le fond du terrain.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.

11 juin—11 21 28—juillet 5 10 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage et deux terrains, rue Robert, entre les rues Camp et Chestnut.

Succession de Frank L. Uter.

No 30,303—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 13 juin 1890, dans l'affaire de la succession de Frank L. Uter, Dossier No 30,3½2, il sera vendu à l'enchère publique—

Deux terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le carré 32, borné par les rues Chestnut, Camp, Robert et Soniat, 6me district de cette ville, désignés par les numéros 5 et 6, sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. L. Pena, notaire, en date du 25 mars 1872.

Le terrain No 5 mesure 30 pieds, 5 pouces de façade rue Robert, sur 125 pieds de profondeur. Le terrain No 6 mesure 30 pieds, 6 pouces de façade rue Robert, sur 125 pieds de profondeur. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois, citerne, etc.

Conditions—Comptant. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant R. H. Downing, notaire. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé à la vente.

21 juin—21 28 juillet 5 12 19 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Montre en or, Bijouterie, etc.

Succession de Salomon Weis.

No 29,402—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—JEUDI, 26 juin 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 juin 1890, dans l'affaire de la succession de Salomon Weis, il sera vendu à l'encan, savoir—

Une montre en or et diverses pièces de bijouterie.

Conditions—Comptant.

14 juin—14 21 25 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix du Premier District.

Joli cottage double en bois.

No 432 rue Gravier coin Prieur, 2 maisons en bois dans le fond et face à la rue Prieur.

Succession de Patrick McGrath et femme et d'Edward McGrath.

No 30,078—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALFRED PAUL, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté le 26 mai 1890, dans l'affaire de la succession de Patrick McGrath et sa femme et d'Edward McGrath, il sera vendu à l'encan, savoir:

Deux lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Perdido, Prieur et Johnson, désignés par les Nos 26 et 27 contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit:

Lot No 26 a 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur, et le lot No 27 a 120 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la rue Prieur, se reliant aux lignes du lot No 26 à un point de façon à former un angle de 120 pieds sur la ligne de division, et a 30 pieds 3 pouces de large dans le fond.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois à double corps de logis No 432 rue Gravier, coin Prieur et plusieurs cottages en bois dans le fond et faisant face à la rue Prieur et désignés par les Nos 1, 2 et 2 1/2 rue Prieur.

Le tout rapportant environ $22 par mois, indépendamment de la moitié de la propriété du coin qui est occupée par les héritiers.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par lien du vendeur et hypothèque, pour garantir le paiement du capital et de l'intérêt. Ensemble avec les clauses de garantie usuelles d'assurance, frais d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1890 au dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. O. Hart, notaire. Dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une nouvelle résidence-cottage rue Troisième.

(Carrollton.)

Succession d'Adolphe Fristche.

No 29,345.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "C".

PAR MACON, PAUL & DENIS, encanteurs—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1890, dans l'affaire de la succession d'Adolphe Fristche, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement ville de Carrollton, dans l'ilet No 12 "B", maintenant 112 du nouveau plan de la ville, borné par les rues Leonidas, Troisième, Magazine et Bertha. Le dit lot est désigné par le No 11 et mesure 30 pieds de face à la rue Troisième, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles, et selon le plan de W. H. Williams, voyer, en date du 23 décembre 1863 et déposé en l'étude de O. C. Fovier, ancien notaire. Les améliorations consistent en une jolie résidence-cottage, avec galerie, cuve, etc. louée six dollars par mois; joli voisinage, etc.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courante.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred Diebel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent à la vente.

24mai—24 31—7 14 21 28juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage et Grand Terrain Dans le Troisième District.

No 28,281—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Joseph Schwartz.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 21 mai 1890, dans l'affaire de la succession de Joseph Schwartz, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Urquhart et Girod, mesurant 32 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 120 pieds, désigné par le No 486 de la rue Bagatelle.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, cuisine, bâtisse, entrée pour wagon, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1890 en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant F. J. Dreyfous, notaire.

27 mai—27 31—7 14 21 28 juin

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN ET MAISON DE RESIDENCE

Coin nord ouest des rues Constance et Thalie,

ET QUATRE MAISONS

Rue Thalie, entre les rues Constance et Magazine.

Succession de Michael Clark.

Nos 29,967—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur, successeur de C. E. Girardey & Co.—Bureau, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 5 juin 1890, et rendu dans la susdite affaire, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un certain terrain situé dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Constance, Thalie, Magazine et Erato; le dit terrain mesure 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue Constance, sur une profondeur et une façade de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes rue Thalie; le tout entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant:

1° Le magasin à un étage en bois et une maison de résidence, Nos 75 et 77 rue Constance, coin Thalie.

2° La rangée de maisons en bois à un étage, soit quatre maisons, Nos 125, 125 1/2, 127 et 127 1/2 rue Thalie.

3° La maison en bois, à un étage, 129 rue Thalie.

Convenables comme centre commercial, à proximité d'églises, d'écoles, de marchés; à mi-chemin des chars des rues Magazine et Annonciation, et rendant environ $640 par an; c'est un placement bon et sûr.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1890 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent de dépôt seront exigés comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire aux frais de l'acquéreur.

11 juin—11 14 21 28—juil 5 12

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage d'un cottage double de choix bien rémunérateur.

Nos 62 et 62 1/2 rue Troisième près Fulton.

Patrick Melberon vs Mme P. A. Melberon, sa femme et autres.

No 29,979—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS. GEORGE G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI, 28 juin 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu le 14 mai 1890 et signé le 21 mai 1890, par l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus mentionnée.

Le cottage double en bois bien situé, avec deux étages en arrière, Nos 62 et 62 1/2 rue Troisième, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Fulton et Rousseau, retiré de la rue, et ayant galeries sur le devant, escaliers, cuisine, six chambres, hangars, citernes, cours et corridor, etc., à chaque corps de logis. Le lot mesure 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Troisième sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles près de la place Clay, et dans un voisinage bien établi; propriété actuellement louée moyennant un loyer régulier rapportant annuellement $384 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur assumera les taxes de 1890 et fera le dépôt accoutumé de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant James Simon, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30mai—30 31—juin 7 14 21 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 29,164—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

John B. Lallande vs ses créanciers.

Grande vente à crédit

—DE—

Belle résidence rue St-Charles.
Lot et améliorations rue Laharpe.
Lot, etc., sur la rive du lac Pontchartrain.
Maison de bateau de plaisir à West End.
Lot, etc., à Trenton, paroisse Ouachita, Lne.
Lots, etc., à Ouachita, paroisse Union, Lne
Un terrain à Est Baton Rouge, Lne.
Ilets dans la ville de Baton Rouge, Lne.
Lots dans différentes parties de la ville de Baton Rouge.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu JEUDI, 3 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, premier district, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Thos W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 20me jour de mai 1890, à midi:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Carondelet Lafayette et Poydras; l'un d'eux est désigné par le No 8 et mesure cinquante-cinq pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Saint Charles sur cent soixante-dix pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles et l'autre lot adjoignant le lot No 8 ci-dessus, mesure vingt pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue St-Charles, sur cent quatre pieds six pouces de profondeur, avec ses améliorations.

Les améliorations consistent d'une belle bâtisse en briques à trois étages, solidement construite, contenant au rez-de-chaussée deux grands salons avec larges portes à deux battants, cabinet de lecture, salle à manger, fumoir, office, chambre à bain, cabinet, grand couloir, escalier, galeries sur le côté et dans le fond.

Le second étage ayant six chambres à coucher et quatre chambres à bains et cabinet, grande galerie sur le côté et dans le fond, couloir et escalier.

Le troisième étage ayant cinq chambres à coucher et trois chambres à bains, couloir et escalier.

Aussi, une cuisine en briques à deux étages, attenant à la bâtisse principale, ayant au rez-de-chaussée une grande cuisine avec un "range", office, chambre à provisions, cave à vin, lieux d'aisances, chambre pour charbon et de bois; et au second étage quatre grandes chambres à coucher, chambre à linge, lieux d'aisances et cabinet, galerie sur le côté, se liant avec la bâtisse principale.

Les dépendances consistent en une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux grandes chambres, une à chaque étage.

Aussi, une belle écurie en bois, couverte en ardoises, contenant cinq grandes étables et remises et greniers à fourrage deux grandes cuves, puits, plates bandes, hydrant, citerne, et tuyaux pour eaux chaude et gaz dans toute la bâtisse, fontaine cour pavée en pierres plattes, etc., et connue par le numéro municipal 113 rue St-Charles.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Laharpe, Broad, Dorgenois et Columbus, désigné par le No 24 de l'ilet No 17, lequel dit lot mesure trente-et-un pieds quatre pouces de face à la rue Laharpe sur une profondeur de cent huit pieds entre lignes parallèles.

3° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent situé sur le bord du Lac Pontchartrain, en face du lot No 6. Laquelle portion de terre forme le coin nord-est de l'Avenue du Lac et de la rue Mercer, commençant à un point à peu près à trois cent quatre-vingt-quatre pieds de distance de la ligne du Nouveau Canal, et puis s'étendant sur ladite Avenue du Lac, cent pieds de face sur une profondeur sur le lac; ensemble avec tous les droits d'atterrissements ou de battures attachés à la dite portion de terre comme une propriété de devanture.

4° Tous les droits, titres et intérêts du dit insolvable John B Lallande à l'usage d'occuper jusqu'au 9 novembre, A. D. 1902, du morceau ou portion de terre, quarante pieds par cent pieds de l'emplacement sur la côté intérieur de la levée de protection au Lac End du nouveau Canal, entre la maison maintenant ou anciennement occupée respectivement par Thomas H. Handy et John Astredo, sous ordonnance No 8,128, série d'Administration, adoptée par le Conseil de la Ville de la Nouvelle-Orléans, le 9 novembre 1882. Sur le lot ci dessus décrit il y a le "boat house" du plaintif.

5° Tout, et particulièrement ce certain lot ou morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans la ville de Trenton, dans la paroisse Ouachita, Etat de la Louisiane, connu et décrit comme lot No Vingt neuf, situé à front de quarante pieds à la rue Claiborne et s'étendant dans le fond entre lignes parallèles à peu près cent soixante pieds.

6° Ce certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages et privilèges qui y appartiennent, situés dans la paroisse Union. Etat de la Louisiane, et décrits comme suit, savoir:

Le terrain No ... formé le coin des rues Main et Front et a soixante-quinze pieds de façade sur chaque rue.

Les terrains six et sept ont soixante-quinze pieds de façade rue Front et s'étendent en arrière de soixante quinze pieds; le tout au sud de la rue Main. Le nord ouest du terrain No 4 a trente-sept pieds et demi sur cent cinquante pieds de profondeur rue Main au nord.

7° Le tout et en particulier les morceaux de terre situés dans la dite paroisse Union, ce est Etat, et tous les droits, passages et privilèges qui y trouvent et décrits p ainsi savoir:

Les morceaux de terre situés au Nord-Est quart du Nord-Est quart de la section dix-septième, comté vingtième Nord, latitude quatre Est ayant environ trois cent vingt pieds Ouest de la susdite ligne de section, le long du chemin Arkansas, rue Main, puis de là s'étendant au Sud jusqu'au Rocky Branch.

Au haut de cette dite Rocky Branch au chemin Arkansas et est, le long du chemin Arkansas à l'endroit commencement et ayant huit acres.

8° Le quartier nord-est, la moitié nord du quartier sud-est, et la moitié du quartier nord-ouest, de la section No 17, comté 20 nord, latitude 4 est, et ayant à peu près 320 acres.

9° Le tout et en particulier un quart indivis de l'intérêt du dit John B. Lallande dans la propriété ci-après décrite, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, passages et privilèges qui s'y trouvent ou qui y appartiennent, situé dans la paroisse Est Baton Rouge en cet Etat, savoir: La moitié de terre située à proximité d'un chêne blanc avec un X, ancien coin sud-est anciennement du morceau de Coro Bird, près de la ferme Barnard, De là, Nord 10° 30" Ouest, 527 toises, mesure française ou 51 chaînes-anneaux, mesure américaine, à un arbre creux marqué d'un X. Le coin nord-est du dit morceau de terre coin nord-ouest du dit morceau de terre, à peu près Sud 79° 12' et 31" nord; mesurant 521 toises mesure française, ou 30 chaînes et quatre anneaux, mesure américaine, à un point nord-est coin du premier morceau de terre, de là, s'étendant sud 10° 30" est, mesurant 520 toises, mesure française, ou 52 chaînes et 33 anneaux, mesure américaine, à un chêne blanc marqué d'un X, coin sud-est du dit morceau de terre, à l'étendant au sud 79°. 31. ouest mesurant 520 toises, mesure française ou 59 chaînes et anneaux, mesure américaine, au commencement ayant trois-cent-soixante arpents.

Le carré No 28 de cette partie de la ville de Baton Rouge nommée Hicky Duncan & Mathe Town. Le carré No 27 de cette partie de la ville de Baton Rouge nommée Hicky Town. Deux terrains numérotés deux et trois tracés dans cette partie de la ville de Baton Rouge nommée Spanish Town, chacun ayant quatre arpents.

Deux terrains Nos 4 et 11 du carré No 54, dans le comté Beauregard, en la ville de Baton Rouge.

Le tout et séparément la moitié, la part et l'intérêt dans un morceau en par ion de terre avec tous les droits, voies et privilèges y appartenant et spécialement tous les droits d'alluvion ou d'accroissement de la batture y appartenant, comprenant un corps de batture d'environ huit acres mesures superficielles par la limite sud-ouest de la ville de Baton Rouge, dans la paroisse d'Est Baton Rouge, dans cet Etat, ayant une façade de deux et deux tiers d'arpents sur le fleuve Mississipi et borné au nord par une rue dans la dite ville de Baton Rouge connue comme le Boulevard Sud; à l'est par le Chemin Public connu comme la Fleuve ou Chemin de la Côte, au sud par les terres de la Compagnie de Briqueterie de Baton Rouge, et à l'ouest par le dit fleuve Mississipi.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit à partir du jour de la vente, avec intérêt de six pour cent par an jusqu'à maturité, et si non payés alors, huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement; garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur, la clause pénale de cinq pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès et toutes les clauses usuelles; l'acquéreur assumera le paiement ou des taxes sur la dite propriété décrite pour l'année 1890. L'acte de vente pardevant W. C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er juin—1 3 8 15 22 29—juil 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jno. B. Lallande vs ses créanciers.

No 29,164—Cour Civile de District—Division A.

Le "Classera Cotton Compress," anciennement la première presse à coton construite à la fonderie de Scott, et dans les Reding Iron Works, Reding, Pennsylvania, Reconnue comme la plus grande et la plus puissante presse à compression du monde (sauf une semblable à Galveston, Texas.)

PAR D. E. MORPHY, encanteur, il sera vendu, SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, si pas avant à une vente privée, rue Franklin, entre Euphrosine et Calliope en vertu d'un ordre de l'honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, adressé à Eugène Soniat, syndic de la susdite insolvabilité le 23 mai 1890.

La Classera Cotton Press, anciennement la première de toutes, provenant de la fonderie de Scott, des Reding Iron Works, Reding Pennsylvania, bien connue comme la plus grande et la plus puissante des presses à comprimer le coton du monde (sauf une semblable à Galveston Texas.) Cylindre à vapeur, chaudières de 48 pouces de diamètre, 27 pieds de longueur, avec deux tuyaux de 17 pouces—tout le fer est d'une épaisseur de 3/8me de pouces du meilleur rebord de Pennsylvanie. Quand elle fonctionne, son action, haut et bas, se fait en moins de moitié du temps qu'on ne fait celle des autres presses, ayant la vapeur et des soupapes d'échappement de dimension doublant le pouvoir en les leviers... donnant une pression de 140,000 livres sur le dos des roues (secteurs.)

Cette presse, alors qu'elle ne faisait qu'un service ordinaire a fourni à des navires des chargements de 22,545 livres de coton (régulier.)

Un de ses principaux avantages est sa grande puissance de double le coton; tandis qu'elle possède bien des avantages sur les autres presses, elle ne consomme pas plus de combustible que ses autres, et présente de plus de la ... La Presse est actuellement prête à être vue à la "Classera Cotton Press" en ville, rue Franklin, entre Euphrosine et Calliope.

Conditions—10 pour cent du prix de l'adjudication, comptant sur les lieux; le reste un tiers ou un an ... à deux ans de date ... de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an avec lien sur la propriété et sécurité de la ville approuvée.

L'acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—27 juin 1 8 27 28

LEON QUEYROUZE & CO.,

"GROCERS" EN GROS,

—Importateurs de—

VINS ET LIQUEURS

—Marchands de—

... des Campagnes et de l'Ouest

97 RUE DECATUR.